

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-Lès-Rairies

Séance du 03/02/2025

L'an 2025 et le 03 février à 19 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : BARDELMEIJER Hélène, BESNARD Frédérique, CLORY Céline, GIRARD Caroline, MONTRIEUX Sylvaine, MM : BAZIN Olivier, METIVIER Lucien , MORIN Jackie.

Excusés ayant donné procuration : M. NUGUES Yoann à M. CHASSOULIER Gérard.

Absent : M. OLIVIER Cyrille

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 9

Seconde convocation

Date de la convocation : 30/01/2025

Date d'affichage : 05/02/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE D'ANGERS

Le : 05/02/2025

Et publication ou notification

Du : 05/02/2025

Secrétaire de séance : Monsieur BAZIN Olivier

ORDRE DU JOUR

- I- Approbation du Compte financier Unique Communal 2024
- II- Affectation du résultat 2024 au Budget Primitif Communal
- III- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 27/01/2025

I- Approbation du Compte financier Unique Communal 2024

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

Au 31 décembre, la Commune de Montigné-Lès-Rairies clôt son exercice budgétaire. Le fonctionnement du Compte financier Unique entraîne des échanges de données entre la trésorerie de Baugé et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du compte administratif détaillé qui a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2024	Réel 2024	%
Chap. 011	Charges à caractère général	114 618,00 €	90 576,87 €	79,02
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	128 500,00 €	113 694,97 €	88,48
Chap. 014	Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0
Chap. 065	Autres charges de gestion courante	70 592,78 €	53 067,92 €	75,17
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		313 710,78 €	257 339,76 €	82,03
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 624,33 €	1 624,33 €	100,00
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		1 624,33 €	1 624,33 €	100,00
TOTAL		315 335,11 €	258 964,09 €	82,12

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2024	Réel 2024	%
Chap. 013	Atténuations de Charges	1 021,00 €	820,00 €	80,31
Chap. 070	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 177,00 €	3 862,67 €	177,43
Chap. 073	Impôts et taxes	12 585,00 €	12 396,00 €	98,50
Chap. 731	Fiscalité locale	131 472,00 €	137 275,66 €	104,41
Chap. 074	Dotations et participations	76 610,00 €	80 051,45 €	104,49
Chap. 075	Autres produits de la gestion courante	6 830,00 €	8 736,63 €	127,92
Chap. 077	Produits spécifiques	0,0 €	583,44 €	
TOTAL RECETTES RÉELLES		230 695,00 €	243 725,85 €	105,65
Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	84 640,11 €	84 640,11 €	100
TOTAL RECETTES D'ORDRE		84 640,11 €	84 640,11 €	100
TOTAL		315 335,11 €	328 365,96 €	104,13

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2024	Réel 2024	%
Chap. 016	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00
Chap. 020	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	234,00 €	23,40
Chap. 021 :	Immobilisations corporelles	191 372,93 €	34 459,74 €	18,01
Opération 42- MAIRIE		38 000,00 €	7 772,31 €	20,45
Opération 50-VOIRIE ET RESEAUX		42 000,00 €	26 687,43 €	63,54
Opération 60-SALLE DES FETES		15 000,00 €	0,00 €	0,00
Opération 62-EGLISE		20 000,00 €	0,00 €	0,00
Opération 66-CIMETIERE		10 000,00 €	0,00	0,00
Opération 67-IMMEUBLE COMMUNAL		0,00 €	0,00 €	0,00
Opération 69-LOCAL TECHNIQUE		66 372,93 €	0,00 €	0,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		192 372,93 €	34 693,74 €	18,03
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00
TOTAL		192 372,93 €	34 693,74 €	18,03

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2024	Réel 2024	%
Chap. 010	Dotations, fonds divers et réserves	2 950,00 €	4 544,93 €	154,07
Chap. 013	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00
Chap. 016	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00
TOTAL RECETTES RÉELLES		2 950,00 €	4 544,93 €	154,07
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	187 798,60	187 798,60	100,00
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00
Chap. 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 624,33 €	1 624,33 €	100,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		189 422,93 €	189 422,93 €	100,00
TOTAL		192 372,93 €	193 967,86 €	100,83

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final de la balance budgétaire de la commune.

RÉSULTAT DE LA COMMUNE 2024

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
RÉALISATION DE L'EXERCICE 2024	Section de fonctionnement	258 964,09 €	243 725,85 €	- 15 238,24 €
	Section d'investissement	34 693,74 €	6 169,26 €	- 28 524,48 €
REPORT DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement		84 640,11 €	69 401,87 €
	Section d'investissement		187 798,60 €	159 274,12 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024		293 657,83 €	522 333,82 €	228 675,99 €
RESTE A RÉALISER 2024	Section d'investissement	20 911,94 €	0,00 €	- 20 911,94 €
RÉSULTAT FINAL 2024		314 569,77 €	522 333,82 €	207 764,05 €

Il est constaté que le résultat de clôture de la Commune est de **228 675,99 €**.

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales indique que si le Maire peut assister au Conseil Municipal où sont votés les comptes de la Commune, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.1612-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **25 mars 2024** approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal ;

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur – la Commune de Montigné-Lès-Rairies – et le comptable – la trésorerie de Baugé ;

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales qui indique que :

- « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son présidents »,
- Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, après que les conditions d'exercices du budget de l'exercice 2024 aient été exposées à l'assemblée municipale, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jackie MORIN, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Montigné-Lès-Rairies, dont la balance se constitue comme suit :

RÉSULTAT DE LA COMMUNE 2024

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
RÉALISATION DE L'EXERCICE 2024	Section de fonctionnement	258 964,09 €	243 725,85 €	- 15 238,24 €
	Section d'investissement	34 693,74 €	6 169,26 €	- 28 524,48 €
REPORT DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement		84 640,11 €	69 401,87 €
	Section d'investissement		187 798,60 €	159 274,12 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024		293 657,83 €	522 333,82 €	228 675,99 €
RESTE A RÉALISER 2024	Section d'investissement	20 911,94 €	0,00 €	- 20 911,94 €
RÉSULTAT FINAL 2024		314 569,77 €	522 333,82 €	207 764,05 €

Adopté à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Retour de Monsieur Le Maire

II- Affectation du résultat 2024 au Budget Primitif Communal

Rapporteur : Monsieur CHASSOULIER

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CHASSOULIER Gérard, maire, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde	
			Dépenses	Recettes
Résultat d'exécution 2024 de la section d'investissement	34 693,74	6 169,26	28 524,48	
Solde d'exécution d'investissement reporté (001 cumulé au 31/12/2024 : 001 du BP 2024 + 001 d'éventuelles DM)		187 798,60		187 798,60
Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2024 reportés sur 2025	20 911,94		20 911,94	
EXCEDENT DE FINANCEMENT CUMULE 2024 :				138 362,18
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde	
			Dépenses	Recettes
Résultat d'exécution 2024 de la section de fonctionnement	258 964,09	243 725,85	15 238,24	
Solde d'exécution de fonctionnement reporté (002 cumulé au 31/12/2024 : 002 du BP 2024 + 002 d'éventuelles DM)		84 640,11		84 640,11
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2024 (excédent) :				69 401,87
CESSIONS D'ACTIFS (en M 4x uniquement)	Dépenses	Recettes	Solde	
			Moins-value nette	Plus-value nette
Titres de cession d'actifs (c/775)				
Valeur nette comptable (c/675)				
Affectation du résultat de 2024			Dépenses	Recettes
Réserves réglementées suite aux plus-values nettes de cessions 2024 (en M 4x uniquement, au c/1064 au budget primitif 2025)				
Couverture du besoin de financement (au c/1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2025) (en M 4x uniquement, l'éventuel besoin de financement à couvrir est diminué du c/1064 ci-dessus)				
Affectation supplémentaire en réserves (au c/1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2025) (selon la volonté de la collectivité, dans la limite du solde restant à affecter après couverture du besoin de financement)				
Report au 002 en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (= résultat cumulé de fonctionnement 2024 - montant affecté aux c/106... au budget primitif 2025)				69 401,87
Report au 001 en section d'investissement au budget primitif 2025 (= résultat d'exécution d'investissement en 2024 + 001 cumulé au 31/12/2024)				159 274,12

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) – le surplus est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de **159 274,12 €**

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de **69 401,87 €**

Adopté à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Sans autre question, la séance est levée à 19h45.